



**Employés recherchés**  
Pages 8 et 10

**Contrôle des animaux**  
Page 11

**Automobilistes :  
ralentissez !**  
Page 15

**Collecte des monstres**  
Page 27

FORFAIT  
3 SERVICES

91,39\$  
/mois



Internet

+



Télévision

+



Téléphonie

+



Terminal G8 en location

- ◆ Consommation **INTERNET ILLIMITÉE** entre minuit et 8h00 am.
- ◆ Lors de votre abonnement à la CCAP, profitez du **COMBO SPÉCIAL CCAP** (plus de 280 chaînes) au **MÊME PRIX QUE LE FRANCO** pour les 3 premiers mois.



418.849.7125  
[www.ccapcable.com](http://www.ccapcable.com)



**CCAP**  
Voire TV locale

**CCAP GO**

\*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Les tarifs comprennent : une ligne téléphonique fixe incluse au prix forfaitaire, la télévision standardisée avec un contrôle parental, l'accès aux films et les services de la location. Consultez notre site et l'application CCAP GO.



# SOMMAIRE

## Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage (Québec)  
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417  
Télécopieur : 418 848-1948  
Courriel : ville@lacdelageqc.ca  
Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture  
Du lundi au jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

## Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Conseil municipal	P. 4
Info en rafale	P. 5
Gestion Municipale	P. 8
MRC de la Jacques-Cartier	P.13
Sécurité Publique	P.15
Loisirs et culture	P.24
Environnement	P.27
Annonces et services	P.29
La photo du mois	P.31

Le Delageois  
**PROCHAINE PARUTION**  
Juin 2017

### BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à [www.lacdelage.qc.ca](http://www.lacdelage.qc.ca).

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de Charlesbourg



**Dominique Payette**  
Mairesse

Administration, ressources humaines,  
communications et culture  
418 848-2417  
mairie@lacadelage.qc.ca



**Josée Desmeules**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière  
Administration et communications  
418 848-2417  
dga@lacadelage.qc.ca



**Brian Ross**  
Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et  
culture  
418 907-9731  
bross@ccapcable.com



**Guy Rochette**  
Conseiller au siège n° 1

Travaux publics  
418 654-9652  
guyroc55@gmail.com



**Bruce Wallace**  
Conseiller au siège n° 5

Environnement  
418 848-1541  
bruce.wallace@ccapcable.com



**Alexandre Morin**  
Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant  
418 848-0807  
alexandremorin@ccapcable.com



**Mélanie-Anne Bousquet**  
Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs  
418 848-1717  
melaniebousquet@yahoo.ca



**Marc Boiteau**  
Conseiller au siège n° 3

Urbanisme  
418 848-3456  
boiteau@ccapcable.com

---

La prochaine séance du conseil aura lieu  
le lundi 8 mai 2017





Le ramassage des feuilles aura lieu les 19 et 29 mai 2017. Les feuilles doivent obligatoirement dans des sacs biodégradables.



Suite à la recommandation de nos ingénieurs, le Conseil municipal a pris la décision de reporter les travaux de réfection de conduites à l'été 2018. Les subventions accordées à plusieurs municipalités dans le cadre du nouveau Programme FEPTEU ont occasionné une offre de travaux importants ce qui nécessairement aura pour conséquence d'influencer le prix et la qualité des travaux. Il s'agit de travaux majeurs pour la municipalité de Lac-Delage et le Conseil désire mettre toute les chances de son côté pour que ces travaux se réalisent dans le respect des enveloppes budgétaires et selon les plans et devis. Toutefois, le contrat à l'entrepreneur sera donné en octobre 2017 pour des travaux qui seront réalisés à l'été 2018.



La Ville a obtenu une subvention pour l'embauche d'un chargé de projet en horticulture urbaine pour la réalisation du jardin communautaire. L'offre d'emploi est disponible sur le site de la municipalité au [www.lacdelage.qc.ca](http://www.lacdelage.qc.ca) et sur le site du Service de placement de l'Université Laval. La date limite pour déposer sa candidature est le lundi 8 mai à 16h00.



Suite à l'adoption et l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant le contrôle animalier, il est obligatoire de faire stériliser les chats qui sortent à l'extérieur. Tous les chats doivent obtenir une nouvelle licence délivrée par la municipalité sur preuve de vaccination. Pour les propriétaires qui avaient déjà leur licence, aucun coût ne sera chargé mais la preuve de stérilisation sera demandée. Pour ceux qui n'avaient pas encore de licence pour leur chat, le coût de la licence sera de 35 \$. Vous avez jusqu'au 15 septembre 2017 pour faire opérer votre chat. Le règlement est disponible sur le site internet de la Ville.



Vous trouverez « l'accroche-frigo » à l'intérieur du Delageois pour la programmation estivale des films qui se dérouleront au Théâtre du Manoir du Lac-Delage cet été! Avec la collaboration du Manoir et de la MRC, nous sommes très fiers de ce projet pour nos jeunes Delageois. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme culturel de la MRC, le but étant de faire connaître le cinéma à nos jeunes Delageois. Le coût sera de 2 \$/enfant et les enfants de moins de cinq (5) ans devront être accompagnés d'un parent.

Pour ceux et celles que le sujet intéresse, la présentation des états financiers au 31 décembre 2016 est disponible sur le site internet de la Ville de Lac-Delage. Vous pouvez aussi obtenir copie des états financiers pour consultation au bureau de la municipalité.



La Ville désire vous aviser que le nettoyage des rues de la municipalité est prévu d'ici la fin mai, nous attendons que les citoyens puissent nettoyer leur terrain avant de faire passer le balai de rue.



NOUVEAU - Sous une ambiance musicale, un marché public se tiendra au Lac-Delage les dimanches 18 juin et 17 septembre de 10h00 à 14h00 sous le chapiteau du Manoir du Lac-Delage. Par la même occasion, l'ouverture officielle du jardin communautaire sera soulignée. Pour demeurer dans les saines habitudes de vie, un yoga-famille sera offert à la population à 13h00 à l'extérieur sur le terrain du Manoir. Venez encourager les producteurs de la région qui se feront un plaisir de vous servir !



NOUVEAU- Un service de gardienne sera fourni par la municipalité durant la durée des séances du conseil pour que les parents puissent assister au conseil municipal. Nous désirons vous aviser que vous devez inscrire vos enfants d'avance en transmettant un courriel à Mélissa Turmel à ville@lacedelage.qc.ca ou par téléphone au 418-848-2417, soit au plus tard le jeudi précédent le conseil municipal afin que nous puissions planifier le service. Nous avons obtenu une subvention pour l'achat de nouveaux jeux pour les enfants. Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de Cantons'active.



NOUVEAU- Un bac à jouet communautaire sera disposé près du carré de sable pour que les citoyens puissent donner des jeux à partager pour les enfants. La Ville achètera quelques jeux de sable pour le démarrage du projet et les citoyens seront invités à apporter d'autres jeux s'ils le souhaitent. Ce projet est possible grâce à la participation financière de Cantons'active.



Le nettoyage du réseau d'aqueduc aura lieu le jeudi 11 mai 2017 toute la journée.

# Carrossier ProColor



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*  
**418 561-0084**

**Service d'estimation  
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

*Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!*



ÊTRE BIEN,  
**ACTIF.**

Inscriptions en cours

Rendez vous au  
[cardiopleinair.ca](http://cardiopleinair.ca)

**SESSION PRINTEMPS : 27 MARS AU 18 JUIN**

Inscription en ligne : [www.cardiopleinair.ca](http://www.cardiopleinair.ca)

10\$ de rabais aux nouveaux participants : code : 4 saisons rab

Pour plus d'information:

**Alexandra Tardif-Hébert**

Franchisée Stoneham

418-261-5404

[charlesbourg@cardiopleinair.ca](mailto:charlesbourg@cardiopleinair.ca)





## Employé recherché

### Description du poste

La Ville de Lac-Delage est à la recherche d'un chargé de projet en horticulture urbaine pour la réalisation de son projet de jardin communautaire.

### Mandat et responsabilités générales

Sous la supervision du comité du jardin et de la direction générale, le chargé de projet en horticulture urbaine réalisera le projet de jardin communautaire ainsi que différentes activités horticoles et environnementales liées au projet.

### Descriptions des tâches

- Superviser les opérations de réalisation du jardin communautaire et participer activement à sa réalisation ;
- Mobiliser et encadrer les membres-jardiniers ;
- Agir comme personne-ressource auprès des membres-jardiniers ;
- Participer activement à la préparation du site, aux plantations, à l'entretien et aux récoltes ;
- Animer des ateliers sporadiques d'éducation environnementale et dans le domaine de l'horticulture pour tous les âges (3-65 ans)
- Remplir un journal de bord des choses à effectuer ;
- Assurer la gestion du compostage sur le site et en assurer la promotion ;
- Participer à la promotion et l'organisation d'évènements en lien avec le projet ;
- Tenir les réunions du comité et superviser les opérations reliées au projet ;
- Gérer le budget du jardin et faire état aux membres du comité ;

### Compétences et exigences du poste

- Intérêt marqué pour la confection de jardins communautaires, l'efficacité énergétique et le développement durable ;
- Formation et/ou expérience en animation de groupes, horticulture ;
- Capacité à effectuer des travaux manuels et de menuiserie ;
- Bonne capacité de mobilisation, de médiation et de communication ;
- Débrouillardise et autonomie ;
- Résilience importante face aux difficultés rencontrées ;

- Capacité d'adaptation/de jugement/ d'organisation/ tolérance et calme ;
- Capacité à travailler en équipe.

### **Statut de l'emploi**

- Être éligible à la subvention salariale Emploi été Canada;
- Poste à 30 heures semaine pendant 7 semaines. Salaire horaire de 16 \$;

**Date d'entrée en fonction : 31 mai 2017**

### **Participants admissibles à la subvention Emploi Été Canada**

- Être âgés de 15 à 30 ans au début de l'emploi ;
- Être inscrits comme étudiants à temps plein au cours de l'année scolaire précédente et avoir l'intention de poursuivre leurs études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire ;
- Être citoyens canadiens, résidents permanents ou désignés comme réfugiés en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ;
- Être légalement autorisés à travailler au Canada conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur dans la province ou le territoire visé.

### **Comment postuler**

Faire parvenir votre cv et une lettre de présentation à : [ville@lacdelaqe.qc.ca](mailto:ville@lacdelaqe.qc.ca) avant le 8 mai 2017 à 16h00.

Seul/es les candidat/es retenus/es seront contacté/es

### **Date limite pour postuler**

Le lundi 8 mai 2017 à 16h00



## **Emploi estival : Préposé aux travaux publics**

**(1 poste étudiant - été 2017)**

Le Service des travaux publics de la Ville de Lac-Delage est à la recherche d'un candidat pour joindre son équipe durant la période estivale 2017.

### **Vos principales responsabilités :**

Tondre le gazon et collecte de déchets;

Aider à la réalisation de divers travaux manuels;

Réaliser toutes autres tâches connexes reliées à sa fonction et selon les besoins du Service.

### **Vous possédez le profil suivant :**

Être étudiant dans une institution scolaire reconnue ou être inscrit pour la session d'automne 2017 et résider sur le territoire de Lac-Delage;

Avoir 16 ans et plus;

Détenir un permis de conduire valide classe 3;

Être reconnu pour ses habiletés manuelles;

Faire preuve de polyvalence et de débrouillardise;

Aimer travailler en équipe et à l'extérieur;

S'adapter aisément aux différentes conditions climatiques;

Être en excellente condition physique.

### **Vos conditions :**

Environ 30 heures/semaine;

Durée : environ 12 semaines (mi-mai au début d'août 2017).

### **Postulez maintenant !**

Faites parvenir par courriel votre curriculum vitae avant le vendredi 12 mai 2017 16 h 00 à l'attention de :

Monsieur Sydney Lavoie  
Directeur des travaux publics  
(ville@lacedelage.qc.ca )

N.B. La Ville de Lac-Delage souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. Seules les personnes sélectionnées seront contactées et l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte. Merci de votre participation !



## La ville de Lac-Delage consulte et fait évoluer son règlement

### Contrôle des animaux

Lac-Delage, mardi 25 avril 2017 – Le règlement G-2017-02 relatif au contrôle des animaux a été adopté le 10 avril dernier par les membres du conseil municipal de la Ville de Lac-Delage.

#### Les modifications

apportées à ce nouveau règlement visent ainsi à mieux répondre aux besoins des citoyens en matière de contrôle animal, notamment en ce qui concerne la population féline.

Pour arriver à ces modifications, un certain nombre de résidents ainsi que la SPA ont été consultés afin de recueillir leurs commentaires, lesquels ont d'ailleurs été pris en considération dans la réflexion et l'analyse des élus municipaux.

#### De nouvelles dispositions

Les modifications touchent principalement la population féline. Dorénavant, toute personne possédant un chat qui sort à l'extérieur devra obligatoirement le faire stériliser et le munir d'une licence de la ville ou le rendre identifiable par micropuçage.

#### Les nouvelles mesures de stérilisation et d'identification

devront être réalisées au plus tard le 15 septembre 2017. La stérilisation et la licence ne seront toutefois pas obligatoires pour un chat qui demeure à l'intérieur de façon permanente.

En ce qui concerne les chats dits « de la communauté », des chats errants non identifiés, ils seront intégrés au nouveau programme Capture, Stérilisation, Relâche (CSR). Ce programme, établi par la Ville et géré par la SPA, sera mis en vigueur progressivement afin de limiter la prolifération des chats errants. Lorsqu'un chat sans propriétaire sera capturé, il sera stérilisé et relâché dans la communauté au sein de la colonie de chats errants.

Cette méthode, éthiquement prouvée et humanitaire, contribue aussi à réduire les problèmes de nuisance causés par les comportements des chats fertiles comme l'arrosage nauséabond, les miaulements excessifs pendant les chaleurs des femelles, les bagarres, ainsi

que la naissance de nouveaux chatons non-désirés et souvent non-adoptables.

« Nous sommes la première municipalité, dans la région de Québec, à implanter un tel programme. Je suis convaincue que les modifications adoptées par le conseil concernant la réglementation sur les animaux corrigeront certains éléments soulevés par les citoyens et permettront, notamment, un meilleur contrôle de la population féline. Nous avons consulté des citoyens et la SPA pour valider que les modifications apportées seraient introduites dans le meilleur intérêt des animaux, de leurs propriétaires et de la population en général. », a conclu la mairesse, Mme Dominique Payette.



## **Panier bio : sondage**

La ville de Lac-Delage souhaite sonder la population pour savoir combien de citoyens aimeraient commander des paniers de produits biologiques et s'ils seraient d'accord pour faire de Lac-Delage un point de cueillette de ces paniers. Communiquez avec la ville au [ville@lacedelage.qc.ca](mailto:ville@lacedelage.qc.ca) pour manifester votre intérêt !

Depuis maintenant plus de 20 ans, les paniers bio du réseau des fermiers de famille d'Équiterre annoncent l'arrivée des beaux jours. Pour sa 21<sup>e</sup> saison, cette formule d'agriculture soutenue par la communauté mise sur un réseau dynamique déployé à travers la province (et le Nouveau-Brunswick) pour répondre à une demande accrue des consommateurs.

Pour plus d'information visitez le lien ci-dessous :

<http://www.equiterre.org/communiquer/paniers-bio-decouvrez-la-fougue-dune-nouvelle-generation-de-fermiers-de-famille>

## TCJC

### Une bonne nouvelle pour les usagers!

Bonne nouvelle pour les usagers du TCJC! Les tarifs, tant pour les laissez-passer mensuels que pour les billets unitaires, demeurent inchangés pour l'année 2017-2018!



L'hiver dernier, une toute nouvelle offre de service a été mise en place. La MRC de La Jacques-Cartier, gestionnaire du TCJC, est bien consciente que les modifications apportées aux parcours et que l'arrivée d'un nouveau transporteur ont demandé une adaptation et une souplesse du côté des usagers. « Maintenir la tarification actuelle s'avère une façon pour la MRC de remercier la clientèle de son appui et de sa fidélité, elle qui a toujours été au cœur du développement du TCJC. » a indiqué la préfète de la MRC de La Jacques-Cartier, Mme Louise Brunet.

## Conseil des arts et des lettres du Québec

### Les MRC de la Capitale nationale s'unissent pour soutenir la création artistique

La MRC de La Jacques-Cartier est fière d'être l'une des signataires de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale. Un total de 340 000 \$ servira ainsi à soutenir des projets de création, de production ou de diffusion favorisant des liens entre les arts et la collectivité.

Ce programme, géré par le CALQ, a pour objectifs de stimuler la création artistique, contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains, favoriser leur rétention dans leur localité, ainsi qu'encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique.



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

#### LES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE

MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de l'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré,  
de La Jacques-Cartier, de Portneuf  
Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches



## Sécurité incendie

### Une équipe en recherche des causes et des circonstances sera mise sur pieds

Une équipe régionale de recherche des causes et des circonstances des incendies (RCCI) sera mise en place par la MRC de La Jacques-Cartier, en collaboration avec les municipalités et leurs services de sécurité incendie, afin de répondre adéquatement à la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques.

L'objectif principal de ce projet pilote est de promouvoir le maintien des compétences par le biais de la formation continue. La mise en place de cette équipe RCCI, composée de pompiers issus des services incendies de La Jacques-Cartier, permettra le développement de l'expertise et des occasions de réseautage. De plus, chaque membre de l'équipe sera titulaire du certificat en RCCI délivré par l'École Nationale des pompiers du Québec.

---

## À l'agenda

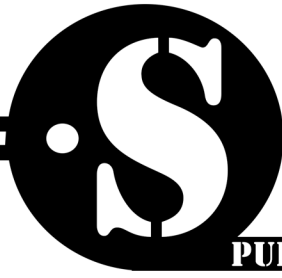
### Forum culturel; Vivre la culture en Jacques-Cartier | 25 mai

La 2<sup>e</sup> édition du forum culturel, parrainée conjointement par M. Mathieu Drouin du Village Vacances Valcartier et Mme Mélanie Grenier de l'ensemble Jeux d'Archets Suzuki se tiendra le 25 mai prochain à l'hôtel Valcartier. Inscrivez-vous dès maintenant!

### Défi têtes rasées Leucan | 10 juin

C'est le 10 juin prochain à la caserne incendie de Shannon qu'aura lieu la 5<sup>e</sup> édition du Défi têtes rasées Leucan. Soutenez les courageux qui arboreront le look coco rasé pour l'été en recherchant MRC de La Jacques-Cartier au [www.tetesrasees.com](http://www.tetesrasees.com).





## **Automobilistes : Ralentissez!**

# **ÉCURITÉ**

**PUBLIQUE**

Le Code de la sécurité routière s'adresse à tous: piétons, cyclistes et automobilistes. Partager la route est un incontournable, c'est une question de respect. En tant que cycliste, ayez toujours un comportement sécuritaire et courtois et adaptez votre vitesse à l'environnement dans lequel vous roulez. Ce n'est pas parce qu'on roule sans permis que tout est permis !

### **Rouler à vélo avec les enfants**

Le vélo est le premier vrai véhicule de l'enfant ! Celui qui lui procure un sentiment d'autonomie et de liberté. Apprenez-lui dès maintenant à devenir un cycliste responsable et respectueux des règles. Devant ou derrière l'enfant ? Lorsque parents et enfants roulent ensemble dans la rue, il y a deux méthodes d'accompagnement. Si vous pédalez derrière lui, vous pouvez voir comment il se comporte et lui prodiguer des conseils. Si vous roulez devant lui, vous pouvez anticiper les situations conflictuelles. À vous de choisir !

### **Partager la rue**

Que l'on soit cycliste ou automobiliste ou piéton, partager la rue demande une attention de tous les instants. Prendre conscience de la présence de l'autre sur la chaussée, c'est le début du partage de la route.

### **Être visible**

Rouler le soir à vélo ou marcher en soirée, cela arrive plus souvent que l'on pense. Avoir un vélo équipé de réflecteurs est obligatoire et indispensable. Le piéton doit aussi se munir d'une bande fluorescente ou de vêtements pour être vu. Plusieurs cyclistes et piétons croient souvent à tort que les lumières de la ville suffisent pour être vu. Si on ne vous voit pas, on ne peut faire attention à vous.

### **Respecter le Code de la sécurité routière**

Quand on se déplace à vélo, il est important de respecter les règles du Code de la sécurité routière. C'est une question de gros bon sens, de sécurité et de respect pour les piétons et les automobilistes. Être courtois envers les autres usagers de la route est une excellente façon d'attirer leur respect.



**Le Marché  
s'invite  
Venez nous**



## MARCHÉ PUBLIC MUSICAL AU LAC-DELAGE

Avec la participation au piano  
de Isabelle Coulombe  
& Arturo Nieto-Dorantes



LES DIMANCHES 18 JUIN ET 17 SEPTEMBRE

DE 10H À 14H

SOUS LE CHAPITEAU AU MANOIR DU LAC-DELAGE



La Coopérative de solidarité du Marché Public des Cantons souhaite remercier la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, ses membres et ses partenaires qui par leur soutien, contribuent à la continuité du Marché.



H  
Su

# Marché Public des Cantons de la Vallée au LAC-DELAGE

Abondant, c'est votre marché!



## ACTIVITÉS DU 18 JUIN

**11H** Ouverture officielle du  
Jardin communautaire  
de la ville de Lac-Delage

**13H** Yoga en famille  
offert par  
ESPACE OM SHANTI

**ORAIRE RÉGULIER DU MARCHÉ**

15 JUIN AU 21 SEPTEMBRE

TOUS LES JEUDIS DE 15H À 19H

AU SITE DU PRESBYTÈRE DE STONEHAM

[info@marchepublicdescantons.com](mailto:info@marchepublicdescantons.com)  
[marchepublicdescantons.com](http://marchepublicdescantons.com)

(418) 570.6707





### **Gérer les situations conflictuelles**

L'intersection est le lieu où l'on retrouve le plus d'accrochages entre tous les usagers de la route. Mais plusieurs autres situations sont potentiellement conflictuelles, voire dangereuses : virages à droite aux intersections, angles morts, vitesse excessive et portières d'autos qui s'ouvrent inopinément.

### **Ajuster son casque**

Il n'est pas tout de mettre un casque sur sa tête, encore faut-il en choisir un à sa taille, qui nous convient bien et qui est approuvé par des organismes de certification reconnus. Le casque doit être stable et couvrir le dessus de la tête; il ne doit ni balloter, ni tomber sur le front ou la nuque.

### **Circuler dans le bon sens**

Les vélos doivent rouler dans le même sens que les autos. Normalement, les bandes cyclables aménagées sur la chaussée dédient aux vélos un corridor situé à la droite de celle-ci. De plus en plus, on voit apparaître de nouvelles bandes cyclables transformant une rue à sens unique en rue à double sens.

---

## **Sortez de l'ombre**

Avec l'arrivée du printemps, l'envie de jouer dehors, de marcher et de se balader en vélo nous vient vite à l'esprit !

Outre l'esthétique, pensez aussi à votre sécurité en tant que piéton ou cycliste ! Lors du dernier coup d'œil dans le miroir, posez-vous également la question suivante : Suis-je bien visible pour les autres usagers de la route?

### **En tant que piéton**

- Choisissez des accessoires de couleur claire ou en matériel réfléchissant. Cela permettra à votre tenue d'être visible dans l'obscurité ;
- Veillez à ce que le matériel réfléchissant soit placé de manière à être vu de tous les côtés ;
- Marchez en sens inverse des voitures ou dans les voies réservées.



### **En tant que cycliste**

- Prenez en compte les indications pour piétons: les habits clairs ou réfléchissants sont utiles, au plus tard lorsque vous descendez du vélo ;
- Équipez votre vélo de catadioptrés obligatoires: blanc devant, rouge derrière ;
- Enclenchez le feu fixe: blanc devant, rouge derrière ;
- Veillez à ce que votre vélo soit équipé de pédales réfléchissantes ;
- Des feux clignotants et des catadioptrés sur les rayons sont également recommandés ;
- Pédalez dans le même sens que les voitures ou dans les voies réservées ;
- Suivez les règles du Guide de sécurité à vélo, 7<sup>e</sup> édition publié par la S.A.A.Q.

### **En tant que conducteur de véhicule à moteur**

- Enclenchez les feux clignotants à temps ;
- Vérifiez toujours que tous les feux fonctionnent et maintenez-les propres, tout comme le pare-brise et la vitre arrière ;
- Comme l'expression le dit : Ayez des yeux tout le tour de la tête ! Il faut anticiper et être extrêmement prudent. Adaptez votre conduite svp Soyez prudent et courtois.

### **Ouvrez les yeux et utilisez vos cellules grises pour plus de sécurité**

Une règle qui vaut pour tous : Adaptez votre comportement, soyez courtois ! Ne forcez pas la priorité, faites des arrêts de sécurité – également avant un passage-piétons! – ne traversez pas soudainement la route. Agissez de manière prévisible et veillez aux autres usagers de la route.

---

## **Rappel des consignes pour la fin de la saison hivernale**

Nous tenons à vous rappeler ici les diverses consignes concernant la fin de la saison hivernale. Pour faciliter votre planification, notez que les dates règlementaires sont soulignées.

### **Retrait des abris hivernaux ou garages temporaires**

Le retrait de tous les abris hivernaux doit se faire avant le 1<sup>er</sup> mai 2017.

### **Clôtures à neige**

Le retrait des clôtures à neige devra avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> mai 2017.

### **Nettoyage des terrains et des entrées**

Veillez noter que la ville procèdera au nettoyage des rues vers la mi-mai. Profitez-en pour nettoyer vos terrains et entrées avant le passage des véhicules de nettoyage. Notez qu'il est interdit de laisser un amoncellement de sable sur la bordure de la voie publique qui pourrait occasionner un accident de voiture ou de vélo!

### **Abattage d'arbres**

Toute personne qui désire couper un arbre sur sa propriété doit obligatoirement obtenir un certificat d'autorisation délivré par la Ville de Lac-Delage qui s'assure du respect du règlement à cet égard. Selon le nombre d'arbres déjà présents sur le terrain, la ville peut exiger du propriétaire qu'il remplace l'arbre abattu.

Toute demande d'abattage d'arbres reçue au bureau municipal entre le lundi et le jeudi 16 h 30 sera traitée par l'inspecteur le lundi de la semaine suivante.

### **Conclusion**

Si vous avez des questions concernant les règlements mentionnés dans le présent article, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat municipal. Cette invitation vise plus particulièrement les nouvelles Delageoises et les nouveaux Delageois. Ce serait un moment tout indiqué pour vous informer des services offerts par la ville, et de vérifier si, selon votre situation, vous avez d'autres responsabilités en vertu des règlements municipaux.

On pense notamment aux règlements concernant les animaux, la coupe d'arbre et les feux, pour n'en nommer que quelques-uns.

### **Le service des travaux publics**

**Hélène brochu, conseillère en voyages** 1 877 660-0287

**VOYAGES**  
Fascination-Louisbourg






helene@voyagesfl.com

3403, boul. Ste-Anne, Qc (Qc) G1E 3L4

418 660-0287

## Pour bien comprendre le danger d'incendie

Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie. L'ajout d'une cinquième classe (très élevé) permet à la SOPFEU de diuser des données plus précises lorsque le danger d'incendie s'accroît et de mieux informer la population.

Bas	Modéré	Élevé	Très élevé	Extrême
<p>Incendie de faible intensité à propagation limitée.</p> <p>Il s'agit du bon moment pour effectuer vos brûlages, si cela est permis par votre municipalité.</p> 	<p>Incendie de surface se propageant de façon modérée, qui se contrôle généralement bien.</p> <p>Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.</p> 	<p>Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.</p> <p>Avant d'allumer, vérifiez la force des vents. Ne faites pas de brûlages.</p> 	<p>Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.</p> <p>Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.</p> 	<p>Incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.</p> <p>Évitez de faire des feux.</p> 

### Astuce de pro



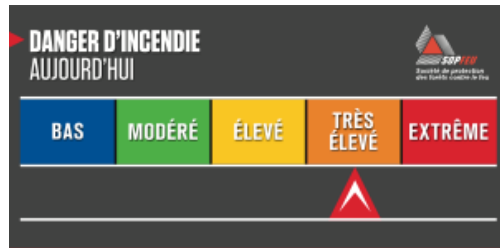
Pour être informé en tout temps de la situation en forêt, téléchargez l'application mobile de la SOPFEU. Grâce à la géolocalisation, vous connaîtrez le danger d'incendie pour le secteur exact où vous vous trouvez.

Disponible pour iOS et Android



### Avant de vous rendre en forêt, consultez le danger d'incendie

- sur nos panneaux d'inflammabilité officiels ;
- sur notre site Internet ;
- sur notre application mobile ;
- ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.



## Les étapes essentielles pour un feu de camp réussi :

1. Préparez votre feu dans un endroit dégagé et à l'abri du vent

2. Surveillez constamment votre feu

3. Éteignez en l'arrosant deux fois plutôt qu'une

## La facturation et le remboursement des frais de suppression

### Taux établis par la municipalité :

- Salaire du personnel qui intervient directement au combat de l'incendie au taux payé par fonction selon le nombre de pompiers jugé nécessaire par la SOPFEU. Des avantages sociaux peuvent être ajoutés aux salaires lorsqu'ils sont justifiés;
- Repas que la municipalité a l'obligation de fournir en raison de la durée du travail.

### Taux établis par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le MFFP décrète les taux payables par la SOPFEU aux municipalités pour l'utilisation de certains équipements dans les cas où ces équipements n'apparaissent pas au guide « Taux de location indicatif de machinerie et outillage ». (En cas de disparité, les taux publiés par ce ministère ont préséance).

Description de l'équipement	Taux horaires *	Type de véhicule	Taux/km *
Autopompe (Avec ou sans citerne)	158,93 \$	Auto, minifourgonnette	0,41 \$
		Camion ½ tonne 2x4	0,49 \$
Camion-citerne	105,57 \$	Camion ¾ tonne et camion 4x4	0,52 \$
Unité de secours et de service (Camion de type pompier avec boîte fermée de 6,4 mètres, servant au transport des équipements)	87,52 \$	Camion 1 et 2 tonnes	0,67 \$
		Camion 3 et 4 tonnes	0,77 \$

À l'exception des coûts de la main-d'œuvre (remboursés selon les présentes normes et directives), aucun autre frais, coût ou indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être remboursé aux municipalités pour l'utilisation de ces équipements.

Par ailleurs, la facturation de l'utilisation des pompes portatives doit être traitée selon les taux apparaissant au guide « Taux de location indicatif de machinerie et outillage » fourni par le CSPQ en fonction de la meilleure correspondance possible.

\*Les tarifs en vigueur sont sujets à changement sans préavis.

## **Les frais non admissibles**

- Remplissage d'extincteur ;
- Toutes dépenses engendrées lors d'une fausse alerte ;
- Bris, remise en état des équipements et pertes d'équipement ;
- Bien que non admissibles, la SOPFEU peut évaluer la pertinence d'accepter des frais administratifs pour des raisons très exceptionnelles, telle une intervention de plusieurs jours.

## **La procédure**

Un représentant de la SOPFEU contactera le ou les Services d'incendie municipaux ayant combattu un incendie de forêt.

- Il devra compléter, avec chaque responsable municipal, le formulaire «Entente de municipalité » ;
- La municipalité devra expédier sa propre facture, dans les 30 jours suivant la fin de l'intervention. Cependant, dans certains cas spécifiques, la SOPFEU pourra accepter les factures jusqu'à 90 jours après la fin de l'intervention. Passé ce délai, la SOPFEU se réserve le droit de ne pas reconnaître le montant de la réclamation d'une facture présentée ;
- Seuls les frais soumis au représentant de la SOPFEU et inscrits sur le formulaire signé par les deux parties seront payés ;
- Le remboursement se fera sur présentation d'une facture détaillée par incendie.

Pour toute information, n'hésitez pas à joindre notre Service de la prévention et de l'information:



Josée Poitras | Agente à la prévention et à l'information  
1230, route de l'Aéroport, Roberval (Québec) G8H 2M9  
418 275-6400, poste 2470  
Courriel : [jpoitras@sopfeu.qc.ca](mailto:jpoitras@sopfeu.qc.ca)



## Démarrage du projet de jardin communautaire à Lac-Delage



Nous sommes heureux de vous annoncer que le projet de jardin communautaire a suscité un vif engouement de votre part! Tous les lots prévus seront attribués aux personnes intéressées et nous n'avons pas de liste d'attente pour cette première année. Autre bonne nouvelle, nous pourrions compter sur l'expertise et le soutien d'un-e chargé-e de projet en agriculture urbaine pour nous accompagner pendant toute la période estivale.

Nous invitons les jardiniers inscrits à l'assemblée de fondation du projet de jardin qui se tiendra le mercredi 17 mai prochain à compter de 19h aux bureaux de la municipalité. Nous adopterons ensemble le nom du jardin et vous présenterons les membres du nouveau comité de gestion et leurs responsabilités respectives. Nous discuterons aussi de la liste des plantes et légumes interdits ou contrôlés et échangerons avec vous sur toute question sur le projet.

C'est aussi lors de cette assemblée que vous pourrez acquitter — en argent comptant ou par chèque libellé au nom de la municipalité — les frais d'adhésion au projet (25\$) et les frais annuels de location d'un jardinet de 20\$ ou le tarif réduit de 10 \$ pour les personnes âgées de 65 ans et plus et pour les familles qui comptent deux enfants et plus de moins de 12 ans.

Au plaisir de vous voir le 17 mai à 19h!

**Le comité jardin**

### Estimation de la valeur marchande gratuite



**André Huot**  
Courtier immobilier agréé  
418 657-9339



*Lac-Delage.  
c'est aussi chez nous!*

## Merci à tous pour la Fête des Tuques 2017 !

Les 17 et 18 mars dernier, sous un soleil radieux, nous avons eu la 18e édition de la Fête des Tuques! Les petits Delageois et Delageoises n'ont pas hésité à accepter leur mission secrète d'exploration des fonds du Lac-Delage à l'aide d'un sous-marin et de son Capitaine. Ils y ont découvert une famille de créatures étranges: Bulline et son ami Garbouille le recycleur, Ann-Jello la Méduse et Amer la Sirène, Mireleurck et Atatoast le père. Ils ont travaillé fort pour amadouer et rassembler les créatures qui s'étaient cachées dans la Ville. Les créatures sont finalement retournées dans le lac pour leur sécurité et leur survie, mais cet été, surveillez vos popsicles!

Les organisateurs de la Fête des Tuques souhaitent remercier ses nombreux commanditaires pour leur aide soutenue depuis plusieurs années. Votre apport est essentiel à la fête et à sa qualité.

Depuis plusieurs années, Solotech s'impliquent énormément dans toutes les activités de la Ville avec des commandites généreuses de matériels, Merci à monsieur Chouinard pour son appui bien apprécié.

Cette année particulièrement, nous aimerions remercier la MRC de la Jacques-Cartier pour sa subvention. Elle a permis d'engager Les Productions Épisodes pour deux comédiens et la fabrication de 5 costumes. Jean Bédard, pour son aide à la fabrication et l'installation des décors, dont le périscope. Ann-Catherine Brisson, entre autres, pour l'organisation de l'activité de « capture » des créatures le samedi. La famille Barrette pour son savoir-faire et son implication à de multiples niveaux. Et finalement, nos jeunes comédiens et moussaillons, la relève de la Fête des Tuques!

**Frédéric Savard**

*Organisateur Fête des Tuques 2017*

*Entente*  
de développement culturel



Québec 



**Concert Bénéfice**



*Isabelle Coulombe & Arturo Nieto-Dorantes*

VOUS PRÉSENTE UN CONCERT DE PIANO À 4 MAINS  
AFIN DE RAMASSER DES FONDS POUR

**LYNE BOUCHARD**

OEUVRES DE JOHANNES BRAHMS, FRANZ SCHUBERT  
ET MORITZ MOSZKOWSKI



**27 Mai 2017**  
**19h30**

.....  
**20\$**  
.....

***La Grange du Presbytère***

119, 1<sup>RE</sup> AVENUE, STONEHAM-ET-TEWKESBURY, QC

ACHAT DES BILLETS SUR PLACE  
OU  
AU 418-848-0859  
ISABELLE COULOMBE



## Collecte des monstres ménagers

Il y aura une cueillette des monstres ménagers le lundi 15 mai 2016. Les monstres ménagers incluent non limitativement :

Cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sècheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclette, baignoire et douche.

Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils ne seront pas ramassés.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de trois mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125kg.

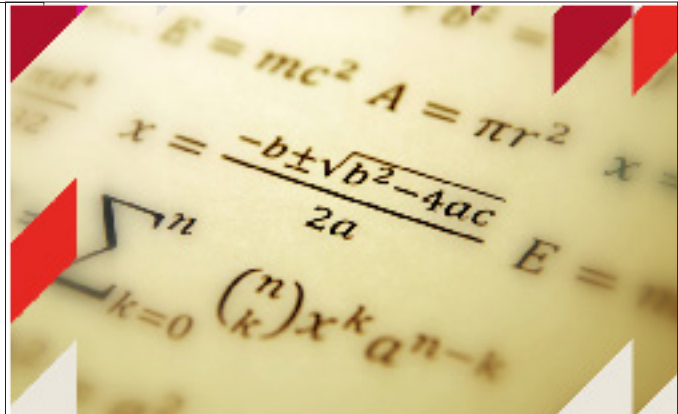
Notez bien qu'à l'exception des deux cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et planifiées à des dates précises, des frais sont exigibles pour toute cueillette additionnelle.

Mélissa Turmel  
Technicienne comptable et adjointe à la direction

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255 0875  
udc.bernier@hotmail.com

Lucie  
**Bernier**





## Chien en laisse S.V.P.

Nous vous rappelons que le règlement concernant les animaux prévoit que tout chien qui se trouve à l'extérieur du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien, ou à l'extérieur de tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain doit être tenu au moyen d'une laisse suffisamment résistante.

De plus, tout gardien doit tenir son chien en laisse lorsqu'il se trouve à l'extérieur du terrain occupé par son gardien ou son propriétaire, ou à l'extérieur de tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain.

En mots simples, lorsque vous promenez votre chien dans les rues de Lac-Delage, ou sur les pistes autour du lac, il devrait toujours être en laisse. La majorité des plaintes à propos des chiens en liberté relève de la sécurité des autres personnes qui utilisent les mêmes trajets, qu'elles soient accompagnées ou non d'un chien. Même si vous pensez que votre chien a un comportement exemplaire, il est de votre responsabilité de veiller à la sécurité des autres.

Donc, gardez votre chien en laisse, comme prévu par le règlement municipal. Celui qui commet une infraction au règlement est passible de poursuites pénales et d'une amende de 50 à 200\$, selon l'infraction.







## Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine	418 848-0709
Matte, Amélie	418 912-8040 et 418 316-2528
Mercier, Florence	418 912-8321
Morin, Florence	418 848-0807
Paradis, Frédérique	418 848-1846
Ricaud, Gaëlle	581 984-3475

---

## Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse [ville@lacdelaqc.ca](mailto:ville@lacdelaqc.ca) ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

Formats	Tarifs de publication unique*	Tarifs annuel*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page (4,3 x 3,5 po)	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$

\*Les prix sont sujets à changement

ESPACE OM SHANTI

# YOGA

En Douceur

Cours offert le mardi 13:30 au  
Manoir du lac Delage.

**Venez prendre soin de vous et relaxer.**

Aussitôt que possible, les cours se donneront à l'extérieur.

Ouvert à tous, retraités, jeunes, aînés.

110\$ pour 8 cours.

Info: 418-802-7259

Minimum de 3 participants



# LA PHOTO DU MOIS



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville.

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.





LE MANOIR DU  
LAC DELAGE

depuis 1962



*Tous les dimanches*

C'EST LE RETOUR DU  
**PLUS GROS DES PETITS DÉJEUNERS**  
AU MANOIR DU LAC DELAGE!

**INFORMEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ PUBLIC MUSICAL**  
*les 16 juin et 17 septembre prochains!*

SUR RÉSERVATION : 418 848-2881

[www.lacdelage.com](http://www.lacdelage.com)

